

355198-2026 - Iomaíocht

An Fhrainc – Accident and health insurance services – Convention de participation pour la protection sociale complémentaire du risque prévoyance des agents de la commune d'Issoire
OJ S 99/2026 26/05/2026

Fógra maidir le conradh nó lamháltas — an gnáthchóras
Seirbhísí

1. Ceannaitheoir

1.1. Ceannaitheoir

Ainm oifigiúil: VILLE D'ISSOIRE

R-phost: lrongier@issoire.fr

Cineál dlíthiúil an cheannaitheora: Údarás áitiúil

Gníomhaíocht an údaráis chonarthaigh: Seirbhísí poiblí ginearálta

2. Nós imeachta

2.1. Nós imeachta

Teideal: Convention de participation pour la protection sociale complémentaire du risque prévoyance des agents de la commune d'Issoire

Cur síos: La présente consultation concerne la mise en place d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du risque prévoyance des agents de la commune d'Issoire. Cette convention est un contrat groupe au sens de l'article L. 141-1 du Code des assurances à adhésion obligatoire des agents en activité professionnelle pour le compte du souscripteur. Il s'applique à l'ensemble des agents dont le souscripteur est l'employeur au sens de la loi 2025-1251 du 22 décembre 2025. La garantie recherchée est le remboursement des indemnités journalières sous forme de compléments de traitements et primes en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité, complément de retraite suite à invalidité, ou versement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie, au bénéfice des personnels territoriaux. Le contenu des garanties attendues décrit dans les pièces composant le dossier de consultation des entreprises, énumérées à l'article 4 du présent règlement fait suite aux débats organisés au sein du conseil municipal, en application des dispositions de l'article L 827-12 du Code général des Collectivités Territoriales (Cf. délibération n°26-04-07 en date du 14 avril 2026 et n°26-05-19 en date du 27 avril 2026 disponibles en suivant le lien suivant : <https://www.issoire.fr/ma-ville/conseil-municipal/actes-administratifs-1/>). La commune participera au financement du contrat de prévoyance à hauteur de 50 % de la cotisation sur les garanties obligatoires (incapacité et invalidité). Elle sera conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2027 ou de sa date de notification si cette dernière est postérieure. Elle se terminera donc en principe le 31 décembre 2032. Elle pourra être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée ne pouvant excéder 1 an. Les candidats devront impérativement chiffrer la solution de base envisagée, socle obligatoire : - Incapacité temporaire de Travail (ITT) : maintien de la rémunération à hauteur de 95 % du traitement ou salaire de référence mensuel NET, en complément des droits statutaires, prise en charge des congés maladie (CMO, CLM, CLD, etc...) - Invalidité / Incapacité permanente (IP) : rente jusqu'à 95 % du traitement ou salaire de référence mensuel NET à compter du passage en invalidité, versée après épuisement des droits statutaires. Aucune variante exigée n'est envisagée. Les variantes totalement libres à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées. Compte tenu toutefois de la spécificité de la convention

envisagée, l'acheteur accepte la formulation de réserves par les soumissionnaires. Ainsi les soumissionnaires proposeront une offre avec réserves ou sans réserve. La présentation de réserves devra toutefois respecter les principes édictés dans le règlement de la consultation
Aitheantóir an nóis imeachta: 1dd16095-7bd8-451c-9a31-d3f2267e6521
Aitheantóir inmheánach: DRH26Prevoyance
An cineál nóis imeachta: Oscailte
Tá an nós imeachta á bhrostú: níl

2.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Seirbhísí
Príomhaicmiú (cpv): 66512000 Accident and health insurance services
Aicmiú breise (cpv): 66512000 Accident and health insurance services

2.1.2. An áit feidhmíochta

Baile: Issoire
Cód poist: 63500
Foroinn tíre (NUTS): Puy-de-Dôme (FRK14)
Tír: An Fhrainc

2.1.4. Eolas ginearálta

Eolas breise: La date et l'heure d'ouverture des offres sont données à titre prévisionnel. Les séances ne sont pas publiques. Procédure : appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L 2124-2, R 2124-2 1° et R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la commande publique. La procédure de passation utilisée est, également, lancée en application des dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et à celles du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Générale de la Fonction Publique. Forme de la candidature : les candidats peuvent répondre seul ou en groupement. L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de la convention. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Une même compagnie d'assurances ne pourra donc pas présenter une offre seule et par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires (agents, courtiers). La proposition d'une offre en co-assurance est assimilée à un groupement. En cas de coassurance, elle devra être formée dès la remise des offres (une offre ne couvrant pas 100% du risque sera considérée irrégulière). En cas de groupement, l'offre devra être présentée par le mandataire (apériteur) et indiquer les engagements respectifs pris par l'apériteur et les autres assureurs membres du groupement (participation dans l'assurance du risque). Chaque co-assureur devra fournir les pièces prévues dans le règlement de la consultation. Jugement des candidatures : Les candidatures seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés pour évaluer la situation juridique ainsi que les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats. Il est ainsi demandé dans le règlement de la consultation les éléments suivants : Concernant la situation juridique de l'entreprise : Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (formulaire Dc1 recommandé ou équivalent) ; Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ; Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. Au titre des renseignements concernant la situation juridique, les candidats devront faire apparaître clairement la qualité selon laquelle ils agissent en tenant compte des éléments requis et listés dans le règlement de la consultation. Concernant la capacité économique et financière de l'entreprise : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires

concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (Niveau minimum de capacité exigé : aucun) ; Pour les opérateurs économiques pour lesquels l'établissement de bilans est obligatoire : Bilans, comptes de résultats des trois derniers exercices disponibles (ou depuis la date de création de l'entreprise si celle-ci est inférieure à trois ans) ; Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; Attestations d'assurances et de caution financière conforme au Code des Assurances pour les intermédiaires tels les agents et courtiers (articles L 530-1 et L 530-2 du Code des Assurances) ; Garanties prudentielles : agrément administratif délivré par l'autorité de contrôle prudentiel, attestation d'assurance et caution financière conforme au Code des assurances, attestations Orias (agents et courtiers). Concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise : Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ; Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; Les qualifications du candidat et éventuellement les certifications obtenues. Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires Dc1 (lettre de candidature) et Dc2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (Dume). Ce dernier document peut être créé en utilisant le site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>. En tout état de cause, ils devront transmettre les éléments indiqués dans le présent avis ou dans le règlement de la consultation pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières dont ils disposent ainsi que ceux concernant les autres opérateurs économiques sur lesquels ils s'appuient pour présenter leurs candidatures. En outre, pour justifier qu'ils disposent des capacités d'un autre opérateur économique pour l'exécution des prestations, ils produisent un engagement écrit de l'opérateur économique. Jugement des offres : les modalités de jugement des offres et d'utilisation des critères envisagés ainsi que des sous-critères qui seront mis en oeuvre sont précisées dans le règlement de la consultation. Le règlement de la consultation complète utilement les dispositions du présent avis

Bunús dlí:

Treoir 2014/24/AE

2.1.6. Forais eisiaimh

Foinse na gcúiseanna eisiúna: Doiciméad Soláthair

5. Luchtóg

5.1. Luchtóg: LOT-0000

Teideal: Convention de participation pour la protection sociale complémentaire du risque prévoyance des agents de la commune d'Issoire

Cur síos: La présente consultation concerne la mise en place d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du risque prévoyance des agents de la commune d'Issoire. Cette convention est un contrat groupe au sens de l'article L. 141-1 du Code des assurances à adhésion obligatoire des agents en activité professionnelle pour le compte du souscripteur. Il s'applique à l'ensemble des agents dont le souscripteur est l'employeur au sens de la loi 2025-1251 du 22 décembre 2025. La garantie recherchée est le remboursement des indemnités journalières sous forme de compléments de traitements et primes en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité, complément de retraite suite à invalidité, ou versement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie, au bénéfice des personnels territoriaux. Le contenu des garanties attendues décrit dans les

pièces composant le dossier de consultation des entreprises, énumérées à l'article 4 du présent règlement fait suite au débat organisé au sein du conseil municipal, en application des dispositions de l'article L 827-12 du Code général des Collectivités Territoriales (Cf. délibération n°26-04-07 en date du 14 avril 2026 et n°26-05-19 en date du 27 avril 2026 disponibles en suivant le lien suivant : <https://www.issoire.fr/ma-ville/conseil-municipal/actes-administratifs-1/>). La commune participera au financement du contrat de prévoyance à hauteur de 50 % de la cotisation sur les garanties obligatoires (incapacité et invalidité). Elle sera conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2027 ou de sa date de notification si cette dernière est postérieure. Elle se terminera donc en principe le 31 décembre 2032. Elle pourra être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée ne pouvant excéder 1 an. Les candidats devront impérativement chiffrer la solution de base envisagée, socle obligatoire : - Incapacité temporaire de Travail (ITT) : maintien de la rémunération à hauteur de 95 % du traitement ou salaire de référence mensuel NET, en complément des droits statutaires, prise en charge des congés maladie (CMO, CLM, CLD, etc...) - Invalidité / Incapacité permanente (IP) : rente jusqu'à 95 % du traitement ou salaire de référence mensuel NET à compter du passage en invalidité, versée après épuisement des droits statutaires. Aucune variante exigée n'est envisagée. Les variantes totalement libres à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées. Compte tenu toutefois de la spécificité de la convention envisagée, l'acheteur accepte la formulation de réserves par les soumissionnaires. Ainsi les soumissionnaires proposeront une offre avec réserves ou sans réserve. La présentation de réserves devra toutefois respecter les principes édictés dans le règlement de la consultation

Aitheantóir inmheánach: S-PF-1787305

5.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Seirbhísí

Príomhaicmiú (cpv): 66512000 Accident and health insurance services

Aicmiú breise (cpv): 66512000 Accident and health insurance services

Roghanna:

Cur síos ar na roghanna: Les candidats devront impérativement chiffrer la garantie optionnelle suivante qui pourra être souscrite à l'initiative d'un ou plusieurs agents : Décès ou perte totale et irréversible d'autonomie (toutes causes) correspondant au versement d'un capital égal à 100% du traitement de référence annuel net. Cette option correspond à une garantie optionnelle qui pourra être souscrite à l'initiative d'un ou plusieurs agents

5.1.2. An áit feidhmíochta

Baile: Issoire

Cód poist: 63500

Foíne tíre (NUTS): Puy-de-Dôme (FRK14)

Tír: An Fhrainc

5.1.3. Fad measta

Dáta tosaithe: 01/01/2027

Fad ama: 72 Míonna

5.1.6. Eolas ginearálta

Is soláthar athfhillteach é seo

Cur síos: La prochaine consultation devrait intervenir en 2032 ou 2033 (si la convention venait à être prorogée d'une année pour motif d'intérêt général)

Rannpháirtíocht fhorchoimeáda:

Ní fhorchoimeádtar an rannpháirtíocht.

Tionscadal soláthair nach maoinítear le cistí an Aontais

Tá an soláthar cumhdaithe ag an gComhaontú maidir le Soláthar Rialtais (GPA): tá

5.1.7. Soláthar straitéiseach

An cuspóir sóisialta atá á chur chun cinn: Eile

5.1.9. Critéir roghnúcháin

Foinse na gcritéir roghnaithe: Doiciméad Soláthair

5.1.10. Critéir dhámhachtana

Critéar:

Cineál: Cáilíocht

Cur síos: Les moyens et organisation déployés pour la mise en oeuvre, la gestion et le pilotage du dispositif

Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (céatadán, beacht)

Uimhir an chritéir dhámhachtana: 15

Critéar:

Cineál: Cáilíocht

Cur síos: La maîtrise financière du dispositif

Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (céatadán, beacht)

Uimhir an chritéir dhámhachtana: 10

Critéar:

Cineál: Cáilíocht

Cur síos: Les moyens destinés à assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés aux risques

Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (céatadán, beacht)

Uimhir an chritéir dhámhachtana: 5

Critéar:

Cineál: Cáilíocht

Cur síos: Le degré effectif de solidarité entre les adhérents

Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (céatadán, beacht)

Uimhir an chritéir dhámhachtana: 5

Critéar:

Cineál: Cáilíocht

Cur síos: Les engagements de Responsabilité Sociétale des Entreprises (Rse)

Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (céatadán, beacht)

Uimhir an chritéir dhámhachtana: 5

Critéar:

Cineál: Costas

Cur síos: Le rapport entre la qualité des garanties et le tarif proposé

Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (céatadán, beacht)

Uimhir an chritéir dhámhachtana: 60

5.1.11. Doiciméid soláthair

Seoladh na ndoiciméad soláthair: <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1787305>

Cainéal cumarsáide ad hoc:

Ainm: AW Solutions

5.1.12. Téarmaí soláthair

Téarmaí na haighneachta:

Cur isteach leictreonach: Éigeantach

Seoladh an chur isteach: <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1787305>

Na teangacha inar féidir tairiscintí nó iarrataí ar rannpháirtíocht a chur isteach: Fraincis

Catalóg leictreonach: Ní ceadmhach

Leaganacha malartacha: Ní ceadmhach

Spríodhata chun tairiscintí a fháil: 08/07/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am Samhraidh Lár na hEorpa

An tréimhse le linn a gcaithfidh an tairiscint a bheith bailí: 6 Míonna

Eolas faoi oscailt phoiblí:

Dáta oscailte: 08/07/2026 13:00:00 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am Samhraidh Lár na hEorpa

Téarmaí an chonartha:

Ní mór an Conradh a chur i gcrích faoi chuimsiú clár fostaíochta dídeanaí: Ní hea
Coinníollacha a bhaineann le comhlíonadh an chonartha: celles indiquées dans les pièces constituant le dossier de consultation des entreprises. La convention de participation est résiliable annuellement à l'échéance moyennant un préavis de 6 mois pour l'assureur et 6 mois pour le souscripteur

Sonrascú leictreonach: Éigeantach

Úsáidfear ordú leictreonach: níl

Úsáidfear íocaíocht leictreonach: níl

5.1.15. Teicnící

Creat-chomhaontú:

Níl feidhm ag creat-chomhaontú

Eolas faoin gcóras ceannaigh dinimiciúil:

Níl feidhm ag córas ceannaigh dinimiciúil

5.1.16. Tuilleadh eolais, idirghabháil agus athbhreithniú

Eagraíocht idirghabhála: Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Lyon

Eagraíocht athbhreithniúcháin: Tribunal administratif de Clermont-Ferrand

Eolas faoi spriodhataí athbhreithnithe: Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : -Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. -Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. -Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). -Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Les renseignements complémentaires concernant les recours peuvent être obtenus auprès du greffe du Tribunal administratif à l'adresse précitée. Les juridictions administratives peuvent être saisies par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le contrat conclu à l'issue de la présente procédure, après sa signature et sous réserve que certaines informations ne soient couvertes par le secret industriel et commercial, sera consultable, sur rendez-vous, auprès de la Direction de la commande publique - service des marchés publics de la Ville d'Issoire sise 2 rue Eugène Gauttier, B.P.2, 63501 Issoire cedex

8. Eagraíochtaí

8.1. ORG-0001

Ainm oifigiúil: Avenue-Web Systèmes
Uimhir chlárúcháin: 157EC59D-964D-3351-B599A6D382286A30
Baile: Seyssinet-Pariset
Cód poist: 38170
Foroinn tíre (NUTS): Isère (FRK24)
Tír: An Fhrainc
R-phost: publications-joue@aws-france.com
Teil.: +33480041260
Róil na heagraíochta seo:
TED eSender

8.1. ORG-0002

Ainm oifigiúil: VILLE D'ISSOIRE
Uimhir chlárúcháin: 81056
Seoladh poist: 2 rue Eugène Gauttier
Baile: Issoire
Cód poist: 63501
Foroinn tíre (NUTS): Puy-de-Dôme (FRK14)
Tír: An Fhrainc
Pointe teagmhála: BARRAUD Bertrand
R-phost: lrongier@issoire.fr
Teil.: 0473890354
Seoladh idirlín: <http://www.issoire.fr>
Próifíl an cheannaitheora: <http://www.marches-publics.info>
Róil na heagraíochta seo:
Ceannaitheoir

8.1. ORG-0003

Ainm oifigiúil: Tribunal administratif de Clermont-Ferrand
Uimhir chlárúcháin: 157EC5DA-F6BE-DA86-BF5485B606132BD8
Seoladh poist: 6 cours Sablon Cs90129
Baile: Clermont-Ferrand
Cód poist: 63033
Foroinn tíre (NUTS): Puy-de-Dôme (FRK14)
Tír: An Fhrainc
R-phost: greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr
Teil.: 0473146100
Facs: 0473146122
Seoladh idirlín: <http://clermont-ferrand.tribunal-administratif.fr>
Róil na heagraíochta seo:
Eagraíocht athbhreithniúcháin

8.1. ORG-0004

Ainm oifigiúil: Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Lyon
Uimhir chlárúcháin: 157EC5EC-0635-32BA-160E222B9E66C8D4
Seoladh poist: 1 boulevard Vivier Merle
Baile: Lyon
Cód poist: 69443

Foroinn tíre (NUTS): Rhône (FRK26)
Tír: An Fhrainc
Pointe teagmhála: DIRECCTE à l'attention du CCIRA de Lyon
R-phost: ara.ccira@direccte.gouv.fr
Teil.: 0426992833
Róil na heagraíochta seo:
Eagraíocht idirghabhála

Eolas faoin bhfógra

Aitheantóir/leagan an fhógra: 07f77ba7-cdbe-4615-8ce7-ca63920b7847 - 01
Cineál na foirme: Iomaíocht
Cineál an fhógra: Fógra maidir le conradh nó lamháltas — an gnáthchóras
Fochineál an fhógra: 16
Dáta seolta an fhógra: 22/05/2026 11:10:13 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am Samhraidh Lár na hEorpa
Na teangacha ina bhfuil an fógra seo ar fáil go hoifigiúil: Fraincis
Uimhir foilseacháin an fhógra: 355198-2026
Uimhir eagráin IO S: 99/2026
Dáta foilsithe: 26/05/2026